



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 15 janvier 2024 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 160, rue Principale.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Tremblay, domicilié au 124 de la rue Plourde, concernant les marges arrière et latérale de ses bâtiments complémentaires ainsi que la distance entre deux bâtiments.

L'acceptation de la demande de monsieur Daniel Tremblay aurait pour effet d'autoriser que le garage demeure implanté à une distance de 0,28 et 0,40 mètre de la marge arrière et à 0,71 et 0,85 mètre de la marge latérale, que la remise demeure implantée à une distance de 0,40 et 0,49 mètre de la marge arrière, alors que le Règlement de zonage no 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge arrière et latérale de 1 mètre.

Aussi, la demande aura pour effet d'autoriser que la remise et le garage conservent une distance entre eux de 0,24 et 0,28 mètre alors que le même règlement, exige une distance de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 18 DÉCEMBRE 2023

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 18 décembre 2023, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2023.

---

Greffière-trésorière